



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N° 6

Le lundi vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 10 juin 2024

Date d'affichage de la convocation : 10 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Philippe MAUBOUSSIN, Dominique GARNIER, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, ~~Laure CZINOBER\*~~, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à madame Martine LAUNAY ;  
Monsieur Alain BOURBLANC a donné procuration à monsieur Eric NOURY ;  
Monsieur Franck GIRARD a donné procuration à monsieur Régis LEMESLE ;  
Madame Vanessa POTELOIN a donné procuration à madame Valérie DUMONT.

Secrétaire de séance : Madame Valérie DUMONT

Présents : 14 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 26 juin 2024

**Objet : Saisons culturelles : Bilan 2023-2024 et programmation & tarification 2024-2025**

\*\*\*\*\*

L'une des animations proposées au titre de la programmation culturelle 2024-2025 pouvant être animée par son époux, madame Czinober quitte la salle et ne prendra pas part au vote.

\*\*\*\*\*

Rapporteur : madame BRETON

Onze manifestations ont été proposées par la commune au titre de la programmation culturelle 2023 – 2024, en dehors de la deuxième édition de « La Chapelle fait son Festival » qui fait l'objet d'une présentation séparée.

Les dépenses et recettes se sont respectivement élevées à 17 123,40 € (données provisoires dans l'attente du règlement des prestataires pour le concert de Scratchophone Orchestra, la Fête de la Musique du 22 juin et le concert de Diana Higbee) et 4 242,00 € faisant apparaître un déficit d'exploitation provisoire de 12 881,40 € à la fin de la saison.

Le bilan financier de la saison culturelle 2023 – 2024 s'établit comme suit :

Mairie – 2 rue de l'Europe 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN ☎ : 02 43 47 62 70 - ✉ [accueil@lachapellesaintaubin.fr](mailto:accueil@lachapellesaintaubin.fr)

Spectacles	Frais communs à la saison	Qu'est-ce que le théâtre ?		Exposition		François-Xavier Dangremont	
Dates		13 octobre 2023		17 au 19 novembre 23		15 décembre 2023	
Intitulés		BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé
<b>Les dépenses</b>							
<b>Frais Artistiques</b>	<b>33,96 €</b>	<b>2 034,00 €</b>	<b>2 088,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>972,40 €</b>
Cachets TTC		1 800,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €	600,00 €
Droits d'auteurs		234,00 €	288,29 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €	372,40 €
Technique	33,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Défraiements</b>		<b>550,00 €</b>	<b>551,11 €</b>	<b>75,00 €</b>	<b>72,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Hébergement		150,00 €	138,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Repas / Vernissage		90,00 €	96,00 €	75,00 €	72,20 €	0,00 €	0,00 €
Catering		30,00 €	36,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Transport		280,00 €	280,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Buvette</b>	<b>256,34 €</b>						
<b>Total dépenses</b>		<b>2 584,00 €</b>	<b>2 639,40 €</b>	<b>75,00 €</b>	<b>72,20 €</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>972,40 €</b>
<b>Les recettes</b>							
Billetterie		200,00 €	120,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ventes de boissons		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total recettes</b>		<b>200,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat</b>		<b>-2 384,00 €</b>	<b>-2 519,40 €</b>	<b>-75,00 €</b>	<b>-72,20 €</b>	<b>-1 300,00 €</b>	<b>-972,40 €</b>

Orchestre du Mans		Ciné-conférence		La montagne		Regarde-moi dans les yeux	
10 décembre 2023		28 janvier 2024		4 février 2024		22 février 2024	
BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé
<b>912,00 €</b>	<b>920,80 €</b>	<b>798,00 €</b>	<b>685,75 €</b>	<b>2 822,00 €</b>	<b>2 530,00 €</b>	<b>1 603,38 €</b>	<b>1 352,32 €</b>
800,00 €	800,00 €	700,00 €	685,75 €	2 300,00 €	2 300,00 €	1 318,75 €	1 160,50 €
112,00 €	120,80 €	98,00 €	0,00 €	322,00 €	230,00 €	184,63 €	191,82 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
<b>100,00 €</b>	<b>40,69 €</b>	<b>15,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 308,30 €</b>	<b>1 127,01 €</b>	<b>700,00 €</b>	<b>561,33 €</b>
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	650,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	340,00 €	172,12 €	500,00 €	382,92 €
100,00 €	40,69 €	15,00 €	0,00 €	30,00 €	16,59 €	200,00 €	178,41 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	288,30 €	288,30 €	0,00 €	0,00 €
<b>1 012,00 €</b>	<b>961,49 €</b>	<b>813,00 €</b>	<b>685,75 €</b>	<b>4 130,30 €</b>	<b>3 657,01 €</b>	<b>2 303,38 €</b>	<b>1 913,65 €</b>
500,00 €	965,00 €	200,00 €	151,00 €	600,00 €	498,00 €	1 100,00 €	1 384,00 €
50,00 €	58,50 €	25,00 €	0,00 €	50,00 €	42,00 €	100,00 €	43,00 €
<b>550,00 €</b>	<b>1 023,50 €</b>	<b>225,00 €</b>	<b>151,00 €</b>	<b>650,00 €</b>	<b>540,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>1 427,00 €</b>
<b>-462,00 €</b>	<b>62,01 €</b>	<b>-588,00 €</b>	<b>-534,75 €</b>	<b>-3 480,30 €</b>	<b>-3 117,01 €</b>	<b>-1 103,38 €</b>	<b>-486,65 €</b>

Pays du Môme		Stratchophone Orchestra		Fête de la musique		Diana Higbee	
27 mars 2024		1 <sup>er</sup> juin 2024		22 juin 2024		3 juillet 2024	
BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé
893,60 €	835,52 €	4 167,56 €	4 004,16 €	200,00 €	0,00 €	690,00 €	690,00 €
740,00 €	738,50 €	2 954,00 €	2 954,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €	600,00 €
103,60 €	97,02 €	413,56 €	413,56 €	200,00 €	0,00 €	90,00 €	90,00 €
50,00 €	0,00 €	800,00 €	636,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
55,00 €	42,62 €	720,00 €	339,20 €	1 000,00 €	1 000,00 €	70,00 €	70,00 €
0,00 €	0,00 €	600,00 €	161,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
40,00 €	42,62 €	100,00 €	144,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	50,00 €	50,00 €
15,00 €	0,00 €	20,00 €	33,24 €	0,00 €	0,00 €	20,00 €	20,00 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
948,60 €	878,14 €	4 887,56 €	4 343,36 €	1 200,00 €	1 000,00 €	760,00 €	0,00 €
250,00 €	234,00 €	700,00 €	726,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €	100,00 €	20,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
250,00 €	234,00 €	800,00 €	746,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
-698,60 €	-644,14 €	-4 087,56 €	-3 596,86 €	-1 200,00 €	-1 000,00 €	-760,00 €	0,00 €

	Prévisionnel budget	Bilan Réalisé
<b>Frais Artistiques</b>	15 420,54 €	14 079,24 €
Cachets TTC	11 812,75 €	11 638,75 €
Droits d'auteurs	2 457,79 €	1 803,89 €
Technique	1 150,00 €	636,60 €
<b>Défraiements</b>	4 593,30 €	3 804,16 €
Hébergement	1 400,00 €	950,94 €
Repas / Vernissage	2 195,00 €	1 959,86 €
Catering	430,00 €	325,06 €
Transport	568,30 €	568,30 €
<b>Buvette</b>		
<b>Total</b>	20 013,84 €	17 123,40 €
<b>Les recettes</b>	3 875,00 €	4 242,00 €
Billetterie	3 550,00 €	4 078,00 €
Ventes de boissons	325,00 €	164,00 €
<b>Total</b>	3 875,00 €	4 242,00 €
	-16 138,84 €	-12 881,40 €



	Budget dépenses	
	BP	Réalisé
<b>Frais Artistiques</b>	<b>12 087,91 €</b>	<b>11 582,71 €</b>
Cachets TTC	10 057,50 €	10 525,03 €
Droits d'auteurs	1 930,41 €	853,68 €
Technique	1 100,00 €	204,00 €
<b>Défraiements</b>	<b>2 636,00 €</b>	<b>1 462,03 €</b>
Hébergement	1 030,00 €	597,22 €
Repas / Vernissage	720,00 €	1 120,64 €
Catering	225,00 €	122,17 €
Transport	661,00 €	126,00 €
<b>Communication</b>	<b>1 960,40 €</b>	<b>1 928,00 €</b>
Radio	1 310,40 €	1 310,40 €
Banderoles	400,00 €	205,74 €
Autre	50,00 €	45,00 €
Tickets	200,00 €	366,86 €
<b>Buvette</b>	<b>800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>19 484,31 €</b>	<b>12 920,26 €</b>

Budget recettes		
	BP	Réalisé
<b>Billetterie</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 521,00 €</b>
Brigitte Fossey	1 000,00 €	673,00 €
Mouv'n Brass	250,00 €	492,00 €
Emoi & Moi	250,00 €	68,00 €
Jive Me	500,00 €	288,00 €
<b>Buvette</b>	<b>150,00 €</b>	<b>114,50 €</b>
Ventes de boissons	150,00 €	114,50 €
<b>Total des recettes</b>	<b>2 150,00 €</b>	<b>1 635,50 €</b>

**La commission « communication – vie culturelle » propose au conseil municipal pour la saison culturelle 2024 – 2025 la programmation ci-après :**

- d'une part, les spectacles et animations qui suivent :

→ de septembre à décembre 2024 :

- « Une vie sur mesure » – Compagnie Scènes Plurielles – Date : vendredi 27 septembre à 20 heures 30 – Genre : Théâtre/Musique - Cachet : 2 954,00 € - Frais annexes : 1 608,10 € - Coût global : 4 562,10 € ;

- « Le Malade imaginaire » – Collectif Citron [Artistes Associé.e.s] – Date : vendredi 8 novembre à 20 heures 30 – Genre : Théâtre - Cachet : 2 700,00 € - Frais annexes : 1 235,00 € - Coût global : 3 935,00 € ;

- Exposition de Adeline Meyer et Anne Coulon (à la mairie) – Date : du vendredi 15 au dimanche 17 novembre – Genre : Exposition peinture / sculpture - Coût global : 200,00 € ;

- Orchestre Symphonique du Mans – Date : dimanche 8 décembre à 16 heures 00 – Genre : Musique - Cachet : 900,00 € - Frais annexes : 185,00 € - Coût global : 1 085,00 € ;

➔ De janvier à juin 2025 :

- « L'Iliade » – Compagnie Thespis – Date : vendredi 17 janvier à 20 heures 30 – Genre : Théâtre - Cachet : 3 500,00 € - Frais annexes : 2 490,00 € - Coût global : 5 990,00 € ;

- Catch d'improvisation – Date : samedi 1<sup>er</sup> février à 20 heures 30 – Genre : Théâtre d'improvisation - Cachet : 2 460,00 € - Frais annexes : 634,00 € - Coût global : 3 094,00 € ;

- « La promenade de Flaubert » – Compagnie La Générale des Mômes (dans le cadre du festival Pays du Môme) – Date : mardi 18 mars à 10 heures 30 (séance scolaire) – Genre : Théâtre d'objet / Jeune public - Cachet : 1 440,00 € - Frais annexes : 281,60 € - Coût global : 1 721,60 € ;

- « Casimir » – Compagnie Arts et Couleurs (dans le cadre du festival Pays du Môme) – Date : dimanche 30 mars à 17 heures (séance tout public) et lundi 31 mars à 10 heures (séance scolaire) – Genre : Théâtre d'objet / Jeune public - Cachet : 2 300,00 € - Frais annexes : 602,00 € - Coût global : 2 902,00 € ;

- Mathieu Chesneau – Date : vendredi 25 avril à 20 heures 30 – Genre : Mentalisme – Cachet : 1 200,00 € - Frais annexes : 448,00 € - Coût global : 1 648,00 € ;

- Lemonfly – Date : samedi 17 mai à 20 heures 30 - Genre : Musique - Cachet : 1 900,00 € - Frais annexes : 1 740,00 € - Coût global : 3 640,00 € ;

- Fête de la Musique – Date : samedi 21 juin – Genre : Musique - Coût global : 1 200,00 € ;

➔ À la bibliothèque :

- une série d'animations régulières à destination des publics : heure du conte, temps de partage avec des associations locales, ateliers créatifs, exposition ;

- des animations ponctuelles n'entraînant aucun coût d'organisation :

- Escape game « Mémoires de la forêt » - Date : samedi 21 septembre 2024 à 11 heures – Genre : jeu ;
- Exposition BD Manga - Date : mars 2025 – Genre : exposition – Prêt Sarthe Lecture ;

- des animations qui ont un coût d'organisation :

- Atelier grapho-ludique – Date : mercredi 9 octobre à 10 heures – Genre : atelier - Cachet : 200,00 € - Frais annexes : 0,00 € ;
- Valise à métiers – Dates : mercredi 23 octobre, 12 février et 9 avril à 14 heures – Genre : atelier - Cachet : 270,00 € (somme à doubler si séances scolaires) – Frais annexes : 0,00 € ;

- *Ecoloustik* – Dates : mercredi 6 novembre, 12 mars, 4 juin – Genre : jeu – Devis en attente (environ 250,00 €) ;
- *Chasse au trésor « La grande école des sorciers » - Sharewood Anim'* – Date : samedi 26 octobre à 16 heures 30 – Genre : jeu – Cachet : 780,00 € - Frais annexes : 45,00 € ;
- *« Il était une fois...Noël » - Rozenn Bodin* – Date : mardi 17 décembre à 18 heures 30 – Genre : spectacle – Cachet : 350,00 € - Frais annexes : 0,00 € ;
- *Atelier Manga – Gauvain Salles* – Date : mercredi 19 mars à 14 heures – Genre : atelier créatif – Cachet : 100,00 € (devis en attente) – Frais annexes : 0,00 € ;
- *Escape game « Chien pourri »* - Dates : mercredi 14 et samedi 17 mai à 10 heures 30 – Genre : jeu ; Cachet : 0,00 € ; Frais annexes : 30,00 € ;

- dans le cadre des Nuits de la lecture :

- *Retrogaming avec Bobby Geek* – Dates : du vendredi 24 au dimanche 26 janvier 2025 – Genre : exposition / jeu - Cachet : 1 475,00 € - Frais annexes : 50,00 € ;

- d'autre part, de reconduire pour la troisième année les modalités tarifaires qui avaient été adoptées pour la saison 2022-2023, à l'exception du tarif B réduit (augmentation d'un euro lors de la saison 2023-2024) :

Intitulé	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
Tarif plein	15,00 €	10,00 €	6,00 €	5,00 €
Tarif réduit*	13,00 €	8,00 €	-	4,00 €
Tarif enfant	8,00 €	4,00 €	4,00 €	3,00 €

\* Réservations, préventes, demandeurs d'emplois, - 18 ans, étudiants, handicapés

Tarif A : Grand concert, tête d'affiche

Tarif B : Théâtre professionnel

Tarif C : Jeune public (mêmes tarifs que Pays du Môme)

Tarif D : Cinéma, spectacle de petite forme, orchestre du Mans

Pour les gratuités :

- sur certaines manifestations (par exemple : les expositions, l'ouverture de la saison) ;
- deux places pour monsieur le maire sur l'ensemble des spectacles ;
- deux invitations pour un spectacle au choix dans l'année pour les élus ;
- deux invitations pour un spectacle au choix dans l'année pour les salariés ;
- une invitation pour chaque enfant scolarisé au groupe scolaire Pierre Coutelle pour venir sur une séance de spectacle en famille ;
- une invitation pour trois places achetées pour un même spectacle, sur réservation uniquement ;
- le tarif de 1,50 € pour les classes, crèches, assistantes maternelles souhaitant assister à une séance « scolaire » ou « en famille » ;
- faire gagner 4 places (2x2 places) sur Facebook à chaque spectacle, voire par d'autres moyens de communication comme « Le Petit Capellaubinois », la radio, un magazine, la presse locale, ...

### Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative à la programmation culturelle et à la tarification applicable pour la saison 2024 – 2025.

\*\*\*\*\*

A l'issue du vote, madame Czinober fait son retour dans la salle et s'installe à la table des délibérations.

\*\*\*\*\*

Pour copie conforme,  
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



La secrétaire de séance

Valérie DUMONT



« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »